

POLITIQUE ■ Assemblée générale de l'AMF15, hier à Saint-Flour

Sur le bureau des maires

L'Association des maires de France du Cantal (AMF15) a tenu, hier à Saint-Flour, sa dernière assemblée générale de la mandature. Avec de nombreux motifs de débat.

Yann Bayssat

La formule a changé pour cette assemblée générale de l'AMF15. Pas de thème précis à l'ordre du jour, pour une réunion ramassée sur une (grosse) demi-journée. Mais des débats tous azimuts.

École. C'est un des grands dossiers de l'année à venir. L'AMF15 prépare avec la Dassen, le deuxième avenant de la convention la liant à l'Éducation nationale et qui, selon Christian Montin, « nous a permis de sauver jusqu'ici des dizaines de postes ». Cet avenant entrera en vigueur à la rentrée 2020 (d'ici là, quatre postes seront rendus à la rentrée).

Au-delà de cette convention, la loi Blanquer a été mise sur la table par le maire de Coltines, Joseph Boudou. Ce dernier craint les rapprochements d'écoles et collèges évoqués, et d'éventuelles directions communes : « Ce serait la mort de nos écoles et de nos villages. » « J'ai interpellé le ministre et il m'a certifié qu'il était hors de question de supprimer les directeurs d'école, lui a répondu la sénatrice Josiane Costes. Il m'a juste parlé



CONSENSUS. Les rapports présentés par les trois membres du bureau ont été adoptés.

de liaison entre les écoles et les collèges, qui ne se feraient pas sans les accords des maires. Il faut faire attention tout de même à ce que l'enseignement soit le même dans le milieu rural que dans les aires urbaines. L'éducation doit rester nationale. »

Téléphonie. « Notre manifestation à Laveissière a été un point de départ. Depuis, nous avons pu faire remonter notre exaspération quant aux problèmes de réseau ou d'intervention, et j'ai l'impression que la situation s'est améliorée », a noté Christian Montin. Avant que Roland Cornet n'ajoute : « On restera vigilant et actif sur ce point, car il reste à faire. »

Santé. Le maire de Con-

dat, Jean Mage, a alerté sur une conséquence du manque de médecin : le coût prohibitif des remplaçants. « C'est 550 € par jour. Depuis qu'on a recours à des remplaçants, notre hôpital est déficitaire. » Et Pierre Jarlier d'évaluer à « 1,5 million d'euros » le poids de ces remplaçants dans le déficit de l'hôpital de Saint-Flour. Un problème qui se pose aussi pour le personnel soignant des Ehpad, selon Dominique Beaudrey, élue départementale. Catherine Amalric a alors pris sa casquette de directrice de la commission médicale d'établissement du groupement hospitalier de territoire, pour avancer « qu'un encadrement de leurs tarifs cons-

tituerait une partie de la solution. Mais il faut aussi faire attention aux salaires des médecins permanents, qui prennent cette base pour négocier. Et lutter contre l'isolement des médecins, mais le groupement hospitalier de territoire y travaille. »

Direction Générale des finances publiques. Si la réorganisation annoncée inquiète les élus, la préfet Isabelle Sima s'est voulue rassurante. « La réorganisation ne se fera pas de manière radicale, et en concertation avec les élus. L'idée est de multiplier les points de contact avec la population. »

Et les élus de débattre aussi de la fibre, de la téléphonie mobile, des dotations, de la lenteur des fonds européens... ■